



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : transversalisation de la problématique hommes-femmes, situations et questions de programme

Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, élaboré conformément à la résolution 2013/17, du Conseil économique et social, rend compte de la situation des femmes palestiniennes du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 et fournit une vue d'ensemble de l'aide qui leur est apportée par les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants: éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, état de droit et violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions, et renforcement des institutions. Il présente en conclusion plusieurs recommandations adressées à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2014/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2013/17 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré profondément préoccupé par la gravité de la situation des Palestiniennes du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux exposés dans son rapport précédent sur la question (E/CN.6/2013/6), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution, qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

2. Le présent rapport rend compte de la situation des Palestiniennes durant la période qui s'étend du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 en se fondant sur les informations fournies par les organismes des Nations Unies et les experts qui suivent la situation des Palestiniens dans l'État de Palestine. Conformément au rapport du Secrétaire général sur le Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies daté du 8 mars 2013 (A/67/738), l'appellation « État de Palestine » est désormais employée dans tous les documents de l'ONU, en dépit de l'utilisation en parallèle du terme en usage dans les rapports précédents « Territoire palestinien occupé ».

3. Sauf indications contraires, le présent rapport a été établi à partir des informations communiquées par les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, notamment la CESAO. L'équipe de pays des Nations Unies a coordonné les contributions au présent rapport des organismes ci-après: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il complète d'autres rapports consacrés aux conditions de vie et à la situation socioéconomique du peuple palestinien (A/68/76-E/2013/65, A/68/77-E/2013/13, A/67/13).

II. Situation des Palestiniennes

4. Le 29 novembre 2012, dans sa résolution 67/19, l'Assemblée générale a accordé à l'État de Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le même jour, le Secrétaire général a déclaré que cette décision soulignait l'urgence d'une reprise de négociations constructives de sorte à garantir l'existence d'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique d'un seul tenant et viable aux côtés d'un État d'Israël en sécurité. Les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique global de toutes les questions relatives au statut final se sont intensifiés durant la période considérée. Sous les auspices des Nations Unies, les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens ont repris le 29 juillet 2013, et plusieurs réunions ont depuis lors été organisées en Israël et en Palestine. Le Secrétaire général des Nations Unies s'est rendu dans la région – Jordanie, Palestine et Israël – les 15 et 16 août afin de renforcer l'appui de l'Organisation et de féliciter les deux dirigeants d'avoir pris cette décision courageuse. Le Secrétaire général reste convaincu que les négociations directes constituent le seul moyen crédible de parvenir à la solution à deux États tant attendue. De nouvelles perspectives de paix sont apparues malgré une situation tendue sur le terrain et l'ensemble des Parties est appelé à maintenir un environnement propice à l'avancement du processus de paix.

5. À Gaza et au sud d'Israël, novembre 2012 a été le théâtre d'une grave escalade de la violence, soulevant de sérieuses inquiétudes quant au respect, par toutes les parties, du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans la conduite des hostilités¹. Le Secrétaire général a effectué une visite d'urgence en Égypte, en Israël, en Jordanie et dans le Territoire palestinien occupé et mené d'intenses efforts diplomatiques qui ont abouti à l'annonce de la signature d'un accord de cessez-le-feu appelant principalement à une cessation réciproque des hostilités, dont s'est félicité le Conseil de sécurité. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les estimations font état de 174 Palestiniens tués durant les huit jours qu'ont duré les hostilités, dont 101 civils (55 hommes, 13 femmes, 25 garçons et 8 filles) et de quelque 1 046 Palestiniens blessés, dont 446 enfants et 105 femmes. Par ailleurs, 6 Israéliens, parmi lesquels 4 civils, auraient été tués par des tirs de roquettes palestiniennes et 239 Israéliens, des civils pour la plupart, blessés par des tirs aveugles depuis Gaza de roquettes, mortiers et autres projectiles. En Cisjordanie, au cours de la période couverte par le présent rapport, 19 civils palestiniens (15 hommes, 1 femme et 3 garçons) ont trouvé la mort – soit quatre fois plus que l'année précédente – et 4 156 ont été blessés (2 811 hommes, 87 femmes, 1 238 garçons et 20 filles) par les forces de sécurité israéliennes, marquant une forte hausse comparativement aux 2 372 civils blessés au cours de la précédente période considérée. Dans le même temps, 156 Palestiniens (105 hommes, 12 femmes, 33 garçons et 6 filles) ont été blessés par des colons. Soixante-seize colons israéliens (61 hommes, 10 femmes et 5 garçons) ont été blessés par des Palestiniens. Dans la Bande de Gaza (en faisant abstraction de l'Opération « pilier de défense »), 17 autres civils palestiniens (11 hommes, 1 femme et 5 garçons) ont été tués et 227 blessés (167 hommes, 13 femmes, 46 garçons et 1 fille) par les forces de sécurité israéliennes.

¹ Antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé, « *Fragmented lives: humanitarian overview 2012* » (mai 2013).

6. Cette longue crise continue d'avoir un effet dévastateur sur le bien-être psychosocial des femmes et des familles. Les conditions de vie des femmes varient grandement en raison des facteurs socioculturels et du statut différent appliqué aux hommes et aux femmes palestiniens selon les régions² et des obstacles rencontrés en matière de circulation et d'accès. En septembre 2013, 1,6 million de Palestiniens de la bande de Gaza étaient encore isolés du reste de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, suite à la politique de fermeture continue d'Israël. L'accès à Jérusalem-Est demeure limité pour les résidents palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Des restrictions physiques et administratives continuent d'entraver l'accès à certaines des communautés les plus vulnérables de la zone C et notamment celles de la zone de jointure et des zones de tir.¹

7. L'insécurité alimentaire reste un problème majeur en raison de la fermeture continue de la bande de Gaza, des restrictions d'accès à la Cisjordanie, ainsi que du taux élevé de pauvreté, de la hausse constante des prix des denrées alimentaires et des menaces pesant sur les moyens d'existence qui en résultent³. Selon l'enquête de 2012 sur la sécurité alimentaire et ses aspects socioéconomiques, le niveau d'insécurité alimentaire a augmenté de sept points de pourcentage par rapport à l'année précédente, atteignant 57 % à Gaza et 14 % en Cisjordanie. Les ménages dirigés par des femmes sont les principaux bénéficiaires d'aide dans le Territoire palestinien occupé. En 2012, ils ont en moyenne perçu mensuellement 131 dollars contre 78 dollars pour les ménages dirigés par des hommes. L'assistance ciblée a permis d'abaisser le pourcentage de ménages touchés par l'insécurité alimentaire de 54 à 36 % pour ceux dont le chef de famille est une femme et de 37 à 33 % pour ceux dirigés par des hommes⁴. Pour réduire la pauvreté plus avant et améliorer la sécurité alimentaire, il sera nécessaire de créer des emplois et d'obtenir une croissance économique durable qui profite à tous, ce qui suppose d'assouplir davantage les restrictions imposées aux déplacements et au passage, qui continuent de faire obstacle au développement économique et à l'activité du secteur privé (voir [A/68/76-E/2013/65](#)).

8. Malgré l'adoption ces dernières années d'une série de mesures politiques témoignant d'un engagement clair en faveur de l'autonomisation économique des femmes, dans la pratique ces dernières ne participent pas pleinement au marché du travail. Bien au contraire, les indicateurs du marché de l'emploi laissent entendre que les femmes rencontrent de plus en plus de difficultés. Les gains importants obtenus par les femmes dans le domaine de l'éducation ne se sont pas traduits par un taux d'activité accru, ce qui représente une forte perte de potentiel économique. Le chômage a par ailleurs augmenté. En dix ans, le taux de chômage des femmes a presque doublé, passant de 17 % en 2002 à 32,9 % en 2012, tandis que celui des hommes a baissé de 33,5 à 20,5 % durant la même période. Les jeunes femmes de moins de 25 ans sont particulièrement touchées par la pénurie d'emplois et enregistrent un taux de chômage de 62,2 % contre 34,5 % pour les jeunes hommes.

² Suite aux Accords d'Oslo de 1993 et à l'accord intérimaire de 1995 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, la Cisjordanie a été scindée en trois zones A, B et C. Israël a confié à l'Autorité palestinienne une importante responsabilité dans les zones A et B, la zone C restant sous son autorité pleine et entière.

³ La FAO, l'UNRWA, le PAM et le Bureau central de statistique palestinien. « *Socio-Economic & Food Security Survey 2012: West Bank and Gaza Strip* » (août 2013), (disponible sur : <http://www.wfp.org/content/state-palestine-socio-economic-food-security-survey-2012-august-2013>) (consulté en novembre 2013).

⁴ Ibid.

À Gaza, ce taux a atteint en 2012 un niveau inégalé de 88,1 % contre 48,8 % pour les jeunes hommes⁵.

9. La discrimination au travail reste un phénomène courant. En 2012, le salaire journalier moyen des femmes représentait 86,8 % de celui des hommes⁶. La plupart des femmes occupant un emploi formel travaillent dans le secteur public, la santé et l'éducation. En dehors du secteur public, elles peinent à gagner un salaire suffisant pour vivre. Dans les emplois de garde d'enfants, par exemple, elles ne perçoivent que 100 dollars par mois. Progressivement, les femmes se retrouvent à travailler dans le secteur informel, dans l'agriculture en tant que membres non rémunérés de la famille, à des travaux domestiques ou à d'autres tâches ménagères. Selon l'OIT, beaucoup de femmes ne sont pas en mesure d'exercer un contrôle des revenus qu'elles génèrent. Par ailleurs, selon une étude récente, 29 % des femmes âgées de 25 à 29 ans ont fait l'objet de harcèlement sur le lieu de travail et n'ont pas un accès effectif à des mécanismes de recours⁷. Les femmes ont tendance à être moins syndiquées et informées de leurs droits que les hommes⁸. En octobre 2012, l'Autorité palestinienne a adopté un salaire minimum⁹, mais les modalités d'application de l'accord sur le territoire et dans les secteurs employant principalement des femmes, comme ceux de la garde d'enfants ou du textile, ne sont pas claires. Il n'existe toujours pas de loi unifiée sur la sécurité sociale. Selon l'OIT, il convient de poursuivre les efforts en vue de trouver les moyens d'assurer la sécurité du revenu et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

10. Les préoccupations mises en lumière dans le rapport de l'an passé demeurent d'actualité s'agissant de l'accès aux soins de santé et de la pénurie de médicaments et d'articles médicaux à usage unique. Dans la bande de Gaza, 29 % des médicaments sont en rupture de stock et 52 % des articles médicaux à usage unique¹⁰. Les mesures prises en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé maternelle et procréative contribuent à la tendance à la baisse de la mortalité maternelle. Selon les données fournies par le Ministère palestinien de la santé, le taux de mortalité maternelle est passé de 38 pour 100 000 naissances vivantes en 2009 à 23,77 pour 100 000 (19,6 à Gaza et 27,5 en Cisjordanie) en 2012¹¹. Parmi les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, 94 % ont indiqué avoir bénéficié d'au moins quatre visites auprès d'un personnel médical qualifié durant leur dernière grossesse. Dans le même temps, une étude réalisée par le FNUAP a conclu à une forte

⁵ Bureau central de statistique palestinien, « *Labour force survey annual report* » (2012).

⁶ Bureau central de statistique palestinien, note d'information publiée à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 8 mars 2013.

⁷ Organisation internationale du travail, « La situation des travailleurs des territoires arabes occupés » (2011), p. 3, disponible sur http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_181346.pdf.

⁸ OIT, 2013, Enquête de la Fédération générale des syndicats de Palestine.

⁹ En octobre 2012, le Conseil des Ministres a adopté un salaire minimum fixé à 1 450 NSI (nouveaux shekels israéliens) par mois, 65 NSI par jour et 8,5 NSI par heure, effectif à compter du 1^{er} janvier 2013.

¹⁰ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « *Consolidated Appeal Process, Mid-year review* » (2013).

¹¹ Voir Ministère de la santé, « *Health Annual Report Palestine 2012* ». Les estimations récentes font état pour la Cisjordanie et Gaza (2010) d'un ratio de 64:100 000 naissances vivantes, mais confirment parallèlement une baisse au fil du temps, (voir: estimations de l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale. Tendances de la mortalité maternelle de 1990 à 2010, Genève (2012)).

prévalence de décès évités de justesse¹² et de complications obstétricales, engendrant de graves problèmes dans 4,5 accouchements sur 1 000. D'après l'OMS, le mur de séparation et les restrictions d'accès et de circulation continuent de constituer un danger pour les femmes enceintes, en rendant notamment difficile l'accès aux soins spécialisés pour les grossesses à haut risque. En termes de pathologies sur un plan général, l'incidence des maladies non transmissibles comme le diabète est en augmentation chez les Palestiniens¹³. Les cancers et maladies cardiaques figurent parmi les principales causes de mortalité en Palestine.

11. La situation en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène demeure critique. À Gaza, moins de dix pour cent des ressources en eaux souterraines sont potables. En Cisjordanie, plus d'un million de personnes continuent d'avoir accès à moins de 60 litres par personne et par jour. Suite à l'escalade de violence survenue à Gaza en novembre 2012, les dommages causés aux installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ont fortement perturbé l'approvisionnement en eau courante et provoqué le rejet d'eaux d'égouts dans les rues susceptibles de polluer les ressources aquifères et d'engendrer des risques pour la santé publique. Des préoccupations similaires ont été soulevées quant aux répercussions de la crise énergétique à Gaza. Déjà confrontée à des problèmes structurels d'alimentation électrique, la situation s'est encore détériorée, le carburant à des prix abordables devenant denrée rare suite à la fermeture par l'Égypte des tunnels de contrebande permettant d'acheminer des marchandises à Gaza. Cette décision a affecté le fonctionnement de la centrale électrique de Gaza, produisant 25 % du total de l'électricité à Gaza. Les coupures d'électricité quotidiennes handicapent fortement l'activité économique dans la bande de Gaza et le fonctionnement des services de base, dont les installations sanitaires, d'eau et d'assainissement, et ont des conséquences graves sur la vie des Gazaouis, et notamment des femmes.

12. Bien que les indicateurs relatifs aux inscriptions scolaires continuent de montrer d'importants progrès, des difficultés liées à l'accès à l'éducation et à sa qualité persistent. Le Territoire palestinien occupé est parvenu à la parité dans l'enseignement primaire (classes de 1 à 10) tandis que les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le secondaire (classes 11 et 12) et l'enseignement supérieur. Le taux net de scolarisation dans le primaire est de 93,4 % où légèrement plus de filles (94,4 %) que de garçons (92,2 %) sont inscrites. Dans l'enseignement secondaire, la disparité est nettement plus marquée, les garçons affichant un taux d'inscription de 59,1 % seulement contre 74,7 % pour les filles¹⁴. Il est intéressant de noter que dans les établissements privés, le ratio filles/garçons dans le primaire est passé à 0,7 (contre 1,02 dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé)¹⁵. Tant à Gaza qu'en Cisjordanie, les filles scolarisées dans les écoles de l'UNRWA obtiennent de meilleurs résultats que les garçons¹⁶. Selon une étude réalisée par l'Office, les familles estiment que l'éducation est le seul moyen d'assurer aux filles

¹² Par décès évité de justesse, on entend ici une complication obstétricale grave mettant en danger le pronostic vital et nécessitant de toute urgence une intervention médicale afin d'éviter le décès de la mère.

¹³ Ministère palestinien de la santé, « *Health Annual Report Palestine 2012* ».

¹⁴ Bureau central de statistique palestinien, « *Annual Report. Palestine Children—Issues and Statistics* ». Child Statistics Series (No. 15), (2013) Ramallah.

¹⁵ Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur, « *Educational Statistical Yearbook 2012/2013* ».

¹⁶ UNRWA, Résultats ventilés par sexe de tests indépendants menés en 2012 auprès des écoles de l'UNRWA, Cisjordanie.

un avenir meilleur, mais elles ne la considèrent pas comme l'unique option offerte aux garçons, compte tenu du fait que ces derniers bénéficient d'un accès plus aisé au marché du travail que les filles¹⁷. D'après les données communiquées par l'UNRWA, les étudiantes de Gaza et de Cisjordanie sont moins nombreuses que les étudiants à suivre une formation professionnelle. Les enfants handicapés, notamment de sexe féminin et les enfants de Gaza, ont moins accès à l'éducation (à Gaza, 29 % des jeunes filles handicapées et 19 % des garçons handicapés n'étaient pas scolarisés dans le système d'éducation formelle)¹⁸.

13. La hausse des taux de scolarisation s'est cependant accompagnée d'une baisse générale de la qualité de l'enseignement en raison des flambées de violence, de la fermeture de Gaza et d'autres facteurs. Selon l'UNRWA, la croissance démographique continue et le manque d'infrastructures mettent à mal les capacités d'accueil des écoles, la surcharge des classes pesant sur la raréfaction des ressources et nuisant à la qualité de l'enseignement dispensé – 10 000 nouveaux élèves ont rejoint les écoles de l'Office durant l'année scolaire 2011/2012 et 8 000 en 2012/2013 ainsi qu'en 2013/2014. À Gaza, 89 % des 245 écoles de l'Office fonctionnent selon un système de classes alternées supposant une réduction du nombre d'heures d'enseignement et un effectif élevé d'élèves par salle de classe. Durant l'année scolaire 2012/2013, l'effectif moyen des classes était de 38 élèves. Par ailleurs, la pénurie d'écoles laisse peu de chances aux enfants de participer à des activités de loisir ou créatives organisées durant l'année scolaire. L'UNRWA prévoit néanmoins d'ouvrir 13 nouveaux établissements scolaires durant le premier semestre et huit supplémentaires au cours du second semestre. Pour les enfants habitant dans les zones d'accès restreint, les trajets pour se rendre à l'école peuvent s'avérer dangereux et le déroulement des cours est souvent perturbé. Le stress lié à la scolarisation dans ces zones a eu des effets néfastes sur les élèves, les enseignants faisant état de signes manifestes de détresse psychosociale¹⁹. Selon le groupe « éducation » de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en Cisjordanie, les risques de harcèlement de la part des colons israéliens et des forces de sécurité israéliennes sur le chemin de l'école et la crainte d'être maltraités ou humiliés aux postes de contrôle, sont sources d'anxiété et de peur chez les enfants et leurs familles. En Cisjordanie, 6 000 enfants ou plus franchissent quotidiennement un ou plusieurs postes de contrôle pour se rendre à l'école.

14. Suite à la recrudescence des hostilités en novembre 2012, 142 établissements scolaires publics au moins de Gaza ont été partiellement endommagés ou détruits. Quelque 123 641 enfants (dont la moitié au minimum de filles) ont ainsi subi une interruption de leur scolarité ou été confrontés à des conditions d'apprentissage peu sûres. D'après l'UNICEF, l'escalade du conflit a eu un effet dévastateur sur le bien-être psychosocial des enfants et des adolescents de Gaza²⁰. Comme l'a observé le SLAM, en règle générale, chaque recrudescence des hostilités est suivie d'une augmentation du nombre de victimes civiles en raison des engins explosifs

¹⁷ UNRWA, 2013, Enquête réalisée en Cisjordanie sur le taux d'abandon scolaire des garçons (à paraître).

¹⁸ Diakonia/NAD, 2011, « *Access to formal education for people with disability* ».

¹⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, (juillet 2013), fiche d'information: « *Access Restricted Areas in the Gaza Strip* », disponible sur: http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_gaza_ara_factsheet_july_2013_english.pdf.

²⁰ Évaluation rapide intergroupes sectoriels de l'État de Palestine et évaluation rapide du bien-être psychosocial effectuées après l'escalade du conflit en novembre 2012 à Gaza.

abandonnés par les deux parties au conflit. Alors que la police prend rapidement en charge les restes explosifs de guerre jonchant les rues et autres espaces publics, d'autres sont encore présents dans des lieux privés, sous les décombres ou dans les zones d'accès restreints. Le nombre d'enfants blessés par des armes légères et autres conservées ou fabriquées à domicile constitue un nouveau sujet de préoccupation. Au cours de la période couverte par le présent rapport, on dénombre 30 victimes (3 tuées et 27 blessées), dont 23 enfants (5 filles et 18 garçons).

15. Le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus a baissé entre 1997 et 2012, passant de 13,9 % à 4,1 % dans le Territoire palestinien occupé. Ce taux varie cependant considérablement selon le sexe: il est de 1,8 % pour les hommes contre 6,4 % pour les femmes. Le taux d'analphabétisme des femmes est le plus marqué dans les localités rurales (8,6 %), suivies par les camps de réfugiés (6,3 %) et par les localités urbaines (6,1 %) ²¹.

16. Si les Palestiniennes ont continué de jouer différents rôles dans la vie politique, elles demeurent sous-représentées dans les organes de décision. En septembre 2013, 3 seulement des 24 postes ministériels du Gouvernement palestinien étaient occupés par des femmes – soit une baisse de 21 à 12,5 % depuis le rapport précédent. Selon les informations communiquées par le PNUD, Gaza ne compte qu'une femme ministre chargée du Ministère de la condition féminine. Les femmes ont moins de possibilités de parvenir aux postes de responsabilité élevés au sein du secteur public et de l'administration de l'État. À la fin de l'année 2012, les femmes occupaient 47 % des postes subalternes au sein de l'administration et 22 % des postes de directeur, mais 11 % seulement à l'échelon de directeur général ²². Le secteur de la justice a enregistré certains progrès. Quinze pour cent des juges sont des femmes ainsi que 19,5 % des procureurs et 32,5 % des avocats ²³. Des développements positifs ont également été constatés à l'occasion des élections locales tenues en Cisjordanie en octobre 2012, par exemple l'introduction d'une liste de parti composée exclusivement de femmes à Hébron et Safa et la promulgation en 2010 d'un manifeste par les partis politiques afin d'augmenter de 20 à 30 % le quota de femmes inscrites sur les listes. Le mouvement de femmes a ainsi démontré son aptitude à canaliser les demandes de participation et à faire entendre la voix des femmes. La proportion de sièges occupés par des femmes a modérément augmenté à l'issue des élections locales de 2012, passant de 18 à 21,4 % (1 205 des 5 629 sièges) ²⁴. Ces avancées en termes quantitatifs doivent s'accompagner d'un soutien technique suffisant apporté aux femmes élues ou nommées. Selon ONU-Femmes, en septembre 2013, aucune Palestinienne n'a participé à la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens. Les femmes n'étaient pas non plus représentées au sein des comités de réconciliation mis en place pour trouver une solution au clivage politique interne. Cette situation reflète le faible niveau de participation et de représentation des femmes dans la vie politique sur un plan général.

²¹ Bureau central de statistique palestinien, disponible sur <http://pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?tabID=512&lang=en&ItemID=890&mid=3171&wvversion=Staging> (consulté en novembre 2013).

²² Données de 2012 communiquées par le Conseil général du personnel de l'Autorité palestinienne.

²³ Données de 2012 communiquées par le Réseau des femmes avocates du Barreau palestinien.

²⁴ Données fournies par la Commission électorale centrale, 2013.

17. Le Conseil législatif palestinien n'était pas opérationnel durant la période considérée. Cette impasse persistante a empêché, dans le cadre juridique prévu par la loi fondamentale de Palestine, l'adoption de nouvelles lois ou l'amendement de certaines lois existantes par des voies démocratiques, y compris celles jugées discriminatoires envers les femmes et contraires aux droits de l'homme.

18. Depuis décembre 2012, les organisations des droits de l'homme et les analystes ont constaté une évolution négative à Gaza, en ce qui concerne les libertés individuelles de la population. Il s'agit notamment de l'imposition et de l'application de codes de conduite conservateurs et de l'obligation de respecter la séparation des sexes en public. Suite à la décision prise par l'université d'Al-Aqsa d'imposer aux étudiantes un code vestimentaire conservateur et à l'annulation du marathon de l'UNRWA après que le Hamas ait interdit aux femmes d'y participer, les autorités de facto à Gaza mènent actuellement une campagne de « moralité » auprès des jeunes garçons, qualifiant leurs coiffures et vêtements « d'indécents » ou « d'inappropriés » (et généralement « d'occidentalisés »), allant jusqu'à en arrêter certains et leur raser la tête.

19. La violence à l'égard des femmes reste source de sérieuses préoccupations. Selon la Commission indépendante des droits de l'homme et les partenaires de la société civile, 24 femmes ont été tuées au nom de « l'honneur » entre janvier et août 2013, marquant une sérieuse dégradation de la situation par rapport à 2012 où 12 victimes féminines avaient été enregistrées. D'après le PNUD et ONU-Femmes, le nombre de cas est très probablement sous-estimé. Les études laissent entrevoir que le surpeuplement, dû essentiellement à la situation en matière de logement à Gaza et Jérusalem-Est, exacerbe la violence domestique²⁵.

20. Selon une étude réalisée par ONU-Femmes²⁶, l'accès à la justice, en particulier pour les femmes victimes de violence, est un processus long et fastidieux. L'affaiblissement des mécanismes de protection dorés et déjà inadaptés, associé à la fermeture de Gaza et aux restrictions de circulation, ont rendu encore plus difficile, voire impossible, pour les femmes et les filles qui encourent le risque d'être maltraitées ou tuées par des membres de la sphère familiale, de s'échapper et de se tourner vers la justice pour obtenir de l'aide. Alors que les communautés et familles sont souvent les auteurs mêmes de ces discriminations et violences, les victimes s'adressent à elles en premier lieu pour chercher assistance. En cas d'échec, seules certaines des victimes se tourneront vers des prestataires de service extérieurs tels que la police, les services sociaux ou de santé, au risque d'essuyer des critiques et d'être plus ou moins rejetées ou marginalisées. Dans certains cas, ces appels à l'aide ne seront pas pris en considération ou deviendront trop pesants pour les victimes, engendrant une spirale de violence. Compte tenu des restrictions d'accès et de circulation imposées dans la zone C, des postes de contrôle et du mur de séparation, les femmes des régions isolées, n'ont pas accès aux institutions judiciaires formelles et ont uniquement recours au système de justice non formelle qui n'offre pas les mêmes droits aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons²⁷. Par ailleurs, les services sociaux et de santé ne sont pas en mesure d'assurer une présence physique

²⁵ Conseil norvégien pour les réfugiés, « *Overview of the Housing Situation in the Gaza Strip* » (mars 2013), et OCHA, « *Easing the blockade: Assessing the humanitarian impact on the population of the Gaza Strip* » (mars 2011).

²⁶ ONU-Femmes, « *Study on access to justice for women* » (à paraître, 2013).

²⁷ Ibid.

permanente dans la zone C, ce qui limite les possibilités pour les femmes de s'adresser aux dispensaires pour y subir un examen médical ou établir la présence de blessures liées à des actes de violence sexiste²⁸. Bien que le nombre de femmes détenues dans les centres de correction et de réhabilitation soit faible, l'histoire de leur vie met en lumière les discriminations multiples, violences et abus perpétrés à l'encontre des femmes en Palestine, ainsi que les lacunes et défaillances des systèmes de protection et de justice.

21. L'Autorité palestinienne a continué de prendre des mesures notables pour renforcer les capacités de prévention et de répression des différentes formes de violence à l'égard des femmes. Le Ministère de la condition féminine a signé des mémorandums d'accord avec six principaux ministères d'exécution pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Il a également finalisé un règlement national pour l'établissement de centres de protection des femmes détaillant les mécanismes de surveillance et de contrôle au sein des foyers d'accueil. En juin 2013, la Police civile palestinienne a lancé une stratégie relative aux services de protection de la famille, qui fournit un cadre pour prendre en compte les droits des victimes de violence conformément aux normes internationales. Il convient de poursuivre les efforts afin d'améliorer et étendre les services et l'accès à la justice pour les victimes, tout en tenant compte du contexte et de la réalité sur le terrain.

III. Assistance aux Palestiniennes

22. La présente section expose les initiatives entreprises par le système des Nations Unies pour répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles et prendre en charge les questions prioritaires les concernant, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile. Elle comporte des informations sur l'aide apportée dans les domaines suivants: éducation et formation; santé; émancipation économique et moyens de subsistance; état de droit et violence à l'égard des femmes; pouvoir et prise de décisions; et renforcement des institutions.

A. Éducation et formation

23. Les organismes des Nations Unies ont continué à mettre en œuvre un ensemble d'initiatives visant à promouvoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation et à aider le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur à améliorer l'environnement d'apprentissage, grâce par exemple au dispositif « Éducation pour tous » pour une éducation inclusive et adaptée aux enfants et le développement de la petite enfance. Les activités relatives à ce dispositif sont actuellement à l'essai dans 47 écoles et pour la première fois, des classes préscolaires ont été ouvertes dans certaines d'entre elles²⁹. Le PAM a poursuivi la fourniture d'une aide alimentaire (barres aux dattes et laitages) dans les écoles, touchant ainsi 88 834 enfants (dont 49 % de filles). L'UNRWA a continué d'assurer un enseignement primaire et secondaire à Gaza pour 222 000 élèves (dont

²⁸ Kvinna till Kvinna, 2013, « *Inequalities facing women living in Area C of the occupied Palestinian territories* », Cisjordanie.

²⁹ L'initiative, coordonnée par l'UNESCO, est soutenue par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNRWA, l'UNSCO, le PAM et l'OMS.

48,6 % de filles) et un enseignement primaire pour 51 695 élèves en Cisjordanie (dont 58 % de filles). L'Office a également poursuivi ses efforts pour remédier aux disparités entre les sexes dans les résultats scolaires, ceux des filles étant généralement meilleurs que ceux des garçons, tout en améliorant simultanément le taux de réussite des enfants des deux sexes. Grâce à cela, l'écart de réussite scolaire a sensiblement diminué, passant de 25 % en 2009/2010 à 9,4 % en 2012/13. L'UNICEF a soutenu la remise en état de 98 écoles à Gaza, assurant un environnement d'apprentissage plus sûr à plus de 87 945 enfants (dont 40 915 filles). Par ailleurs, suite à l'escalade de violence du mois de novembre 2012, du matériel pédagogique a été distribué à 29 000 enfants (dont 50 % de filles), alors que 3 317 élèves (dont 1 037 filles) et 249 enseignants ont bénéficié d'un meilleur accès protégé aux environnements d'apprentissage. Pour améliorer la qualité de l'éducation, l'UNICEF a formé 1 600 enseignants des zones les plus marginalisées à des modules d'apprentissage actif développés par le Ministère palestinien de l'éducation.

24. En partenariat avec des organisations non gouvernementales, l'UNICEF a poursuivi la mise en œuvre d'activités extrascolaires dans des centres pour adolescents. Au cours de la période couverte par le présent rapport, au moins 10 000 adolescents (dont 50 % de filles) ont bénéficié d'un enseignement des compétences pratiques, d'activités créatives et récréatives et de séances de sensibilisation aux questions de santé. L'UNRWA a assuré une formation technique à 515 femmes de Gaza. L'un de ses centres a dispensé des cours spéciaux en entrepreneuriat et communication. En Cisjordanie, l'UNRWA a poursuivi ses programmes d'enseignement supérieur. Dans ce contexte, 1 217 étudiants (dont 603 filles) ont suivi les programmes de formation professionnelle technico-commerciale et 642 étudiants (424 filles) ont participé au programme de formation initiale des enseignants. Le programme d'éducation de l'UNRWA en Cisjordanie a également attribué 38 bourses au mérite à de jeunes réfugiés défavorisés, pour l'essentiel des jeunes femmes (87 %). En 2013, l'UNESCO, en partenariat avec une station de radio locale, a formé cinq femmes journalistes à la production et présentation des actualités tenant compte des sexospécificités, dans le cadre de l'approche intégrée visant à promouvoir la formation de femmes journalistes et l'égalité de traitement des questions relatives aux femmes et aux hommes dans l'ensemble des médias.

B. Santé

25. Les Nations Unies ont continué à exécuter une série d'initiatives visant à améliorer l'accès aux services de santé et la qualité de ces derniers, s'agissant notamment des soins de santé maternelle et procréative. L'UNRWA a assuré un certain nombre de services de santé de base pour les réfugiés de Cisjordanie et de Gaza, y compris des soins prénatals. Onze mille trois cent cinquante-six femmes et 7 976 hommes, tous réfugiés, ont été adressés à des services extérieurs de soins de santé secondaires et tertiaires. De plus, 3 247 femmes et 2 290 hommes ont été soignés à l'hôpital Qalqilya, dirigé par l'UNRWA. À Gaza, les femmes représentaient 60,6 % des consultations dans les centres de santé gérés par l'Office. Au cours du deuxième trimestre de 2013, 24 942 réfugiées ont bénéficié en Cisjordanie de services de planification familiale de l'Office, alors qu'elles étaient 61 208 à Gaza au cours du seul mois d'août 2013. Par ailleurs, 9 265 femmes ont accédé à des soins préconceptionnels. Au cours de la période considérée, 39 001

nouvelles grossesses ont été enregistrées. Sur l'ensemble des femmes enceintes enregistrées, 93,3 % ont effectué quatre visites prénatales ou davantage.

26. Le FNUAP a favorisé la mise en place du protocole national de soins obstétricaux grâce à la formation de 316 prestataires de santé et l'instauration de commissions hospitalières pour enquêter sur les cas de décès évités de justesse à Gaza et en Cisjordanie. Ils ont par ailleurs assuré des visites à domicile auprès de 2 625 femmes enceintes ainsi que des soins postnatals à 1 664 femmes de Cisjordanie et Gaza. Grâce aux services de proximité, le FNUAP a touché près de 8 470 femmes, ainsi que 1 884 adolescentes et 975 adolescents, pour les informer davantage des questions liées à la santé procréative, aux mariages précoces et aux modes de vie sains. En août 2013, le FNUAP a également soutenu le lancement du Réseau d'éducation des jeunes par les pairs, qui regroupe de jeunes Palestiniens et Palestiniennes engagés à promouvoir des modes de vie sains chez les jeunes et à les sensibiliser à la santé sexuelle et procréative et au VIH/Sida. Cent cinquante-quatre conseillers d'éducation, dont 97 femmes et 57 hommes, ont suivi une formation au guide pratique de la santé des adolescents à Jenin, Ramallah, Bethléem et Hébron.

27. À Gaza, l'UNRWA a dispensé des soins postnatals aux 35 590 femmes ayant accouché durant la période considérée. Grâce à l'Initiative Hôpitaux amis des bébés de l'UNICEF, 26 000 femmes enceintes et 36 000 mères allaitantes dans 9 hôpitaux et 45 structures de santé en Cisjordanie ainsi que 14 720 dans 3 hôpitaux de Gaza ont bénéficié de conseils sur l'allaitement maternel exclusif. Les mères et les nouveau-nés en situation de risque ont fait l'objet d'un suivi à domicile et il a été constaté qu'à l'issue de la troisième visite, 78 % des mères continuaient de nourrir exclusivement leur bébé au sein. L'OMS a mené des activités de sensibilisation à l'accouchement sans risque et aux soins postnatals et formé 769 professionnels de santé aux soins à donner aux mères et aux nouveau-nés dans le cadre hospitalier.

28. L'UNICEF a intensifié la mise en œuvre de ses programmes psychosociaux à Gaza, atteignant 149 894 enfants et adolescents (dont 50 % de filles), 17 986 soignants (dont 65 % de femmes) et 852 professionnels (45 % de femmes). Ces programmes visaient à aider les enfants à renforcer leur résilience et leur faculté d'adaptation, notamment en temps de crise.

29. L'UNICEF a également appuyé une série d'initiatives en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Elle a ainsi aidé à construire ou à remettre en état des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans 30 écoles de Cisjordanie et 51 écoles de Gaza dont ont profité 45 930 élèves (20 292 filles), ainsi que l'acheminement de citernes dans 34 écoles de Cisjordanie et 81 écoles de Gaza, permettant ainsi à 65 815 élèves (34 664 filles) d'avoir de l'eau potable.

C. Émancipation économique et moyens de subsistance

30. Les organismes des Nations Unies ont continué de mettre en œuvre une série d'initiatives destinées à promouvoir l'émancipation économique des femmes et à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Plusieurs activités visaient à renforcer la capacité des coopératives et des entrepreneurs. En 2012, l'OIT a aidé le Ministère du travail à développer un outil d'évaluation des coopératives en vue de fournir à ces dernières des services d'appui et de conseil en matière de gestion d'entreprise et de gouvernance. Des agents de vulgarisation ont bénéficié d'ateliers de formation et d'activités de coaching sur la façon

d'entreprendre une étude de faisabilité et d'évaluer les plans d'entreprise et les performances des coopératives nouvellement créées. L'OIT a également apporté un soutien direct à six coopératives de femmes. Le PNUD a formé des femmes chefs d'entreprise et fourni une assistance technique et un soutien à 28 coopératives de femmes afin d'améliorer la compétitivité de leurs produits et en même temps développer leur entreprise, leurs réseaux, leurs compétences en marketing et leur capacité à défendre leurs intérêts. L'UNRWA a mis en œuvre un programme de formation destiné aux femmes entrepreneurs des camps de réfugiés de toute la Cisjordanie. L'ensemble des diplômées, soit 30 femmes au total, a pu ainsi bénéficier de prêts pour créer ou développer de petites entreprises. ONU-Femmes a poursuivi son action visant à fournir aux femmes pauvres des campagnes les outils et mécanismes adéquats pour créer de petites entreprises viables par l'intermédiaire d'organisations communautaires locales de femmes et à étendre le projet de cantines scolaires gérées par des femmes à l'ensemble des écoles de Cisjordanie.

31. ONU-Femmes, l'UNESCO et le PNUD ont créé et/ou remis en état neuf centres de femmes à Gaza et en Cisjordanie. Certaines de ces structures étant construites en briques crues traditionnelles, l'UNESCO a formé 40 femmes à la technique de l'architecture en terre. Les centres de femmes dispenseront toute une gamme de services à près de 50 000 femmes vivant dans des régions isolées³⁰. Un plan d'entreprise a été mis au point pour trois de ces centres afin d'en assurer la viabilité et une formation a été proposée à 39 membres de leurs conseils de direction pour leur permettre de les gérer au mieux.

32. La FAO, le PAM et l'UNRWA ont poursuivi leurs activités visant à améliorer la sécurité alimentaire. La FAO a fourni des intrants agricoles, par exemple pour des élevages de petits animaux, des ruches et des potagers, et a dispensé des formations à la préparation des aliments, à la gestion et à la commercialisation, dont ont bénéficié en 2012 près de 3 000 ménages dirigés par des femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Quarante associations féminines ont participé à plusieurs foires organisées en Cisjordanie et à Gaza pour promouvoir la vente de produits agroalimentaires. Le PAM a fourni une aide en distribuant de la nourriture et en mettant au point des systèmes de coupons qui ont permis d'atteindre 310 148 femmes. L'organisme a également commencé la mise en œuvre d'un module de formation destiné aux femmes palestiniennes en situation d'insécurité alimentaire et visant à améliorer leurs connaissances, capacités et compétences et donner ainsi une assise solide à leur émancipation économique. Au cours du troisième trimestre 2013, l'UNRWA a soutenu au total 36 264 personnes véritablement en détresse³¹ en Cisjordanie en leur apportant une aide alimentaire. Ces réfugiés comprenaient 23 281 femmes et 12 983 hommes, dont 5 833 familles (50,6 %) dirigées par une femme. À Gaza, le Programme de protection sociale de l'UNRWA a fourni des produits alimentaires de base et des aides en espèces³² à 401 765 femmes (48 % du

³⁰ Une partie de ces activités a été entreprise dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine (un programme conjoint mené avec la FAO, ONU-Femmes, l'UNESCO, l'UNSCO et l'UNRWA).

³¹ Elles sont identifiées sur la base de leur appartenance à une ou plusieurs catégories vulnérables, par exemple les ménages dirigés par une femme ou les ménages dont un ou plusieurs membres souffrent d'un handicap.

³² En raison des contraintes budgétaires, les aides en espèces du programme ont été suspendues en avril 2013.

total) comptant parmi les réfugiés palestiniens les plus vulnérables³³. La plupart des 21 310 familles dirigées par une femme vivent dans un dénuement extrême.

33. L'appui au microcrédit a continué de permettre, à court terme, d'alléger la pauvreté en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. À décembre 2012, le PNUD avait aidé 2 453 ménages ayant une femme à leur tête (66 % du total des ménages aidés) à participer au module de microcrédit d'un programme d'emploi et de formation. En Cisjordanie, les femmes ont été les bénéficiaires de 35 % des 10 067 prêts accordés par le programme de microcrédit de l'UNRWA, représentant 27 % de la valeur totale des prêts (13,7 millions de dollars). À Gaza, le même programme a accordé 39 % des prêts à des femmes (sur un total de 1 382 prêts), équivalant également à 27 % de la valeur totale des prêts (1,48 million de dollars).

34. Grâce à l'Initiative en faveur des femmes de Gaza, 1 108 femmes diplômées ont pu bénéficier du programme en faveur des jeunes dirigeantes de l'UNRWA. Ce programme a pour objectif de permettre aux jeunes diplômées de développer les compétences recherchées sur le marché de l'emploi en leur offrant des formations et des cours, notamment de perfectionnement en technologie de l'information, d'anglais, de gestion, d'administration et de leadership. Il propose également du coaching en matière de compétences à la vie courante et de développement personnel et inclut un système de placement pour renforcer l'employabilité.

D. État de droit et violence à l'égard des femmes

35. Se fondant sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques rapportées précédemment, les organismes des Nations Unies ont continué d'exécuter une série d'initiatives visant à améliorer l'accès des femmes à la justice et à renforcer les capacités des institutions et de leur personnel en matière de prévention et de lutte contre les violences qui leur sont faites. La priorité a été donnée à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2019.

36. ONU-Femmes a continué de soutenir l'institutionnalisation des services de protection familiale au sein de la police civile palestinienne, qui ont traité en 2012 2 849 cas de violence familiale. ONU-Femmes a également maintenu son appui au département en charge des centres de correction et de réadaptation pour la mise en œuvre de l'ensemble de règles minima des Nations Unies dans le cadre du volet réinsertion pour les détenues des quatre centres de Cisjordanie accueillant des femmes. Sous la supervision de travailleurs sociaux, des groupes d'une trentaine de femmes en moyenne ont bénéficié de séances hebdomadaires de formation et d'exercice physique. D'autre part, avec le soutien apporté par ONU-Femmes à l'ordre des avocats palestiniens, des visites bihebdomadaires d'un avocat et des services de représentation en justice ont été assurés à une vingtaine de détenues. Le PNUD a continué de soutenir l'unité pour l'égalité des sexes de la police civile, notamment dans la mise au point d'un programme diplômant sur les pratiques de police tenant compte de la problématique hommes-femmes, destiné à des officiers subalternes et supérieurs. Le PNUD a également contribué à la création d'un comité de coordination chargé de soutenir et de faciliter l'harmonisation des stratégies des unités pour l'égalité des sexes dans l'ensemble des institutions de sécurité.

³³ Les effectifs à Gaza semblent avoir grossi par rapport à la Cisjordanie car sont comprises à la fois les aides régulières en espèces et l'aide alimentaire ainsi que l'assistance d'urgence.

L'UNOPS a appuyé un projet visant à améliorer la réponse apportée par le Bureau du Procureur général et le Service des poursuites pénales aux violations sexospécifiques des droits de l'homme. L'ONUDC a poursuivi la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renforcement des capacités et compétences des services médico-légaux et du personnel connexe dans les enquêtes sur les crimes sexistes et l'aide à apporter aux victimes de violence sexuelle et familiale.

37. Des efforts ont été entrepris pour étendre et améliorer l'accès des femmes à la protection et aux services juridiques, ainsi qu'aux services destinés spécifiquement aux survivants de ces violences. De 2011 à juin 2013, le PNUD a fourni des services d'assistance juridique à 43 609 femmes de Gaza et de Cisjordanie, triplant ainsi le nombre de bénéficiaires d'une représentation juridique devant les tribunaux et doublant quasiment l'effectif de celles ayant profité de conseils et d'informations juridiques. ONU-Femmes a continué de soutenir le Centre Mehwar qui, entre 2008 et 2012, a recueilli 286 femmes et 79 enfants victimes de violence et dispensé divers services, dont des services sociaux et juridiques pour les femmes hébergées par ce foyer; des conseils sociaux pour les membres de la famille; une aide au renforcement des compétences; des opportunités d'émancipation économique; un soutien durant la phase de réinsertion; et a mené des actions d'information au sein de la communauté. Par l'intermédiaire du programme pour les objectifs du Millénaire pour le développement, ONU-Femmes a continué de soutenir le centre polyvalent Hayat pour la protection des victimes de violence de Gaza City. Grâce au système de signalement des violences sexistes mis en place par l'UNRWA dans toutes ses opérations de terrain, 414 cas ont été signalés (75 % de femmes) en Cisjordanie, dont la majorité a bénéficié d'une assistance personnalisée des conseillers psychosociaux du programme de santé de l'UNRWA. À Gaza, 384 victimes de violences sexistes ont été détectées grâce au système.

38. Le FNUAP et le HCDH ont continué de soutenir et de renforcer les capacités des organisations et coalitions locales œuvrant en Cisjordanie et à Gaza à la prévention de la violence sexiste, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le HCDH a notamment organisé une formation sur le suivi et le signalement des violations des droits de l'homme à l'encontre des femmes et le FNUAP a soutenu une publication illustrant l'expérience de l'Organisation dans le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Treize cas de violations des droits humains des femmes ont été rapportés par les organisations partenaires du FNUAP.

39. Plusieurs activités ont été entreprises pour sensibiliser à la violence et la discrimination envers les femmes et inciter à y mettre un terme. À Gaza, les programmes de sensibilisation à la violence sexiste de l'Office ont permis d'atteindre 346 femmes adultes et 275 hommes ainsi que 285 jeunes. Les concepts liés au genre, aux droits de l'homme et à la violence ont été abordés à l'occasion de formations et de groupes de discussion, y compris la manière de traiter la violence domestique et de nouer de saines relations d'égalité. En Cisjordanie, le FNUAP a engagé plusieurs actions de prévention axées sur la violence sexiste par l'intermédiaire de sessions de sensibilisation, de plaidoyers et d'interventions dans les médias, et grâce à la formation des dirigeants communautaires, des chefs religieux et des prédicateurs, et du personnel des Ministères de la condition féminine, des affaires sociales, des affaires religieuses et de la santé. Le FNUAP a également formé 75 prestataires de santé à l'identification de la violence sexiste et à la prise en charge clinique au niveau des hôpitaux, des services d'urgences, des

soins de santé primaire et des dispensaires. L'OIT a aidé le Bureau central de statistique palestinien à développer la recherche sur la violence au travail.

E. État de droit et violence à l'égard des femmes

40. Les organismes des Nations Unies ont continué d'œuvrer au renforcement de la participation et de la représentation des femmes dans la prise de décisions et de leur engagement dans la vie publique. Le PNUD a appuyé l'Initiative palestinienne en faveur du dialogue et de la démocratie dans le monde, mise au point pour renforcer les capacités de jeunes dirigeantes palestiniennes dans tout le Territoire palestinien occupé. En 2013, 181 femmes ont bénéficié de formations à des thèmes aussi divers que le leadership et les compétences en communication, le plaidoyer, la prise de parole en public, les droits de l'homme et la gestion de projet. Par ailleurs, 453 femmes ont été ciblées par une campagne de sensibilisation ayant trait à la Constitution.

41. En octobre 2012, ONU-Femmes, en partenariat avec le PNUD et l'UNSCO, a facilité une réunion entre les membres du mouvement des femmes palestiniennes et le Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies. Les participants ont discuté de la nécessité de plans assortis d'échéances pour améliorer la participation des femmes palestiniennes dans les processus décisionnels et l'instauration d'un dialogue permanent entre le mouvement des femmes palestiniennes et les représentants de l'UNSCO. Par la suite, ONU-Femmes a soutenu l'organisation d'une conférence de deux jours en décembre 2012 sur le thème « Sur la voie de l'égalité: participation politique des femmes pour une pleine réalisation du développement social ». L'objectif de la conférence, qui a réuni plus de 700 participants, était d'offrir au mouvement des femmes palestiniennes une plateforme permettant l'adoption d'une position unifiée et l'identification de priorités communes en termes de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

42. Le FNUAP a formé 20 femmes de la coalition Wisal à Gaza à la législation palestinienne et aux droits des femmes afin de leur donner les moyens d'agir en tant que leaders de leur communauté, de jouer un rôle actif dans la résolution des conflits familiaux et de sensibiliser aux questions d'égalité de genre et de droits de l'homme. Le FNUAP a également formé plus de 40 animateurs de groupes de jeunes de Cisjordanie à la communication et aux médias sociaux, à l'égalité des genres et à la violence sexiste.

F. Renforcement des institutions

43. ONU-Femmes a continué de prêter une assistance technique au Ministère de la condition féminine et au Ministère de la planification, en soutenant notamment la révision de la Stratégie intersectorielle nationale relative à la problématique hommes-femmes 2011-2013 et l'élaboration de la nouvelle stratégie pour 2014-2016. L'organisme a également appuyé les ministères dans le développement d'une approche gouvernementale de la planification et de la budgétisation sensible à la problématique hommes-femmes et l'intégration des priorités en matière d'égalité des sexes dans les stratégies et plan sectoriels des ministères d'exécution. Le FNUAP a formé le personnel du Ministère de la condition féminine aux nouveaux

indicateurs nationaux sur les jeunes et les sexes, élaborés en coopération avec le Bureau central de statistique palestinien pour le système de suivi national. Pour l'heure, le Ministère de la condition féminine préside le Comité national pour une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes créé en juillet 2012, qui est chargé de faire progresser cette démarche dans les plans et budgets nationaux et de renforcer les capacités en la matière dans les ministères cibles. De plus, le Ministère de la condition féminine est membre de la structure locale de coordination de l'aide, le forum officiel de coordination entre le gouvernement palestinien, la société civile et les partenaires internationaux. En dépit de ses responsabilités grandissantes, le budget du ministère reste cependant limité. Le budget annuel pour 2012 était de 6 272 000 NIS, soit 0,5 % du budget national³⁴.

44. Une assistance a également été fournie pour le renforcement d'autres ministères et organes. Le PNUD a continué d'appuyer les efforts d'intégration de la problématique hommes-femmes au sein du Ministère de la justice. En 2013, le Ministère a mis en place un service dédié à la justice pour mineurs, renforcé le personnel du groupe chargé de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, formé l'ensemble du personnel à l'égalité des genres, intégré les questions de justice pour mineurs et d'égalité des sexes dans les plans de travail de tous ses départements et développé une stratégie interne pour l'égalité des genres. L'UNESCO a continué de soutenir l'action du Centre de recherche et de documentation sur les Palestiniennes pour faire progresser l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes grâce à des activités de renforcement des capacités, de recherche, de plaidoyer et de documentation. La dernière phase du projet, démarrée en 2013, sera transitoire afin de créer une structure intellectuellement et financièrement autonome. L'OIT a aidé le Comité national pour l'emploi des femmes à développer son plan stratégique triennal destiné à prôner des politiques sensibles à la problématique hommes-femmes, une législation, des interventions en renforcement des capacités, l'émancipation économique, la sécurité sociale pour les travailleuses et un environnement de travail sain. L'UNICEF a continué de soutenir le Ministère des affaires sociales dans le renforcement du système national de protection de l'enfance de manière à ce que les filles et les jeunes femmes bénéficient d'une protection plus efficace contre la violence, la maltraitance et l'exploitation. Cette démarche a abouti à la révision de la Loi sur l'enfance, entrée en vigueur en décembre 2012, qui définit clairement les rôles et responsabilités des titulaires de devoirs et met en place des mécanismes pour la mise en œuvre de ses dispositions.

45. Il est à noter que durant la période considérée, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré le premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Palestine. ONU-Femmes, en sa qualité de coordinateur de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes, a veillé à la prise en compte des préoccupations nationales en matière d'égalité des sexes. Tout en assurant la promotion de l'intégration de l'égalité des genres dans l'ensemble des activités de programme des Nations Unies, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a également identifié des objectifs spécifiques dans ce domaine. Le plan-cadre sera mis en œuvre en harmonie avec le Plan national de développement de la Palestine 2014-2016.

³⁴ Ministère des finances, budget annuel du gouvernement de Palestine 2012.

IV. Conclusions et recommandations

46. Au cours de la période couverte par le présent rapport, de nouvelles perspectives de paix sont apparues en raison de la reprise des négociations directes et malgré une situation tendue sur le terrain. Les flambées de violence et l'insécurité grandissante depuis le précédent rapport à la Commission soulèvent de graves préoccupations. Le Secrétaire général a appelé toutes les parties à maintenir un environnement propice à l'avancée du processus de paix.

47. Beaucoup d'observations formulées dans les rapports précédents demeurent d'actualité. Les obstacles rencontrés en matière de circulation et d'accès, la poursuite de l'expansion des colonies et la violence des colons, les démolitions d'infrastructures palestiniennes et les déplacements de population, la fragmentation du territoire et la fermeture de la bande de Gaza continuent d'avoir des incidences négatives sur la vie des Palestiniennes et de leurs familles. Les indicateurs de développement ont continué de progresser lentement, en raison de l'instabilité du contexte qui les rend fragiles et sujets à régression, y compris s'agissant des droits des femmes.

48. La région connaît toujours des taux élevés de chômage, de pauvreté et d'insécurité et de nombreuses femmes et filles palestiniennes se heurtent encore à des obstacles très importants dans l'accès aux services de base, aux soins de santé, aux institutions judiciaires, à l'eau et l'assainissement ou aux opportunités économiques. Des signes d'aggravation de l'insécurité alimentaire, le déclin de la qualité de l'éducation et les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les femmes sur le marché de l'emploi sont autant de questions méritant une attention accrue dans l'année à venir. La situation critique en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et les problèmes dans le domaine énergétique, notamment à Gaza, soulèvent également de vives inquiétudes qui doivent être prises en compte d'urgence par l'ensemble des parties prenantes.

49. La violence à l'égard des femmes reste une préoccupation sérieuse. Comme noté dans les rapports précédents et apparu clairement durant la période considérée, l'insécurité et la pauvreté peuvent aggraver la discrimination fondée sur le sexe et les mauvais traitements infligés aux femmes, y compris sur le lieu de travail, se traduisant pour les Palestiniennes par des niveaux élevés de violence dans les sphères publique et privée. L'ensemble des acteurs doit redoubler d'efforts pour prévenir toutes les formes de violence, lever les obstacles et remédier aux difficultés posés aux femmes dans leur accès à la justice et aux services.

50. Le système des Nations Unies devrait tirer parti de l'élaboration du premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Palestine et du nouveau plan national palestinien de développement pour améliorer l'harmonisation et l'efficacité entre tous les acteurs du développement. Il s'agit notamment d'initier de nouveaux programmes conjoints fondés sur les résultats et les bonnes pratiques établies par les programmes conjoints en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme financés au titre du Fonds pour la réalisation des OMD, qui a pris fin en avril 2013.

51. Le système des Nations Unies et la communauté des donateurs devraient profiter de l'élan actuel pour aider l'Autorité palestinienne à tirer avantage des

mesures positives prises sur le plan institutionnel et politique pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. En particulier, un engagement politique et un soutien technique et financier plus appuyés, seront nécessaires pour mettre en œuvre de manière effective la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2019) et la Stratégie nationale relative à la problématique hommes-femmes (2014-2016). Un soutien technique et financier doit être fourni au Ministère de la condition féminine et aux organisations féminines de la société civile.

52. Une action plus déterminée de la part de l'ensemble des acteurs est requise pour renforcer la participation et la représentation des femmes à tous les échelons de la prise de décision et soutenir les femmes élues ou nommées. Avec la reprise des pourparlers de paix, les efforts consentis pour faire participer aussi bien des Palestiniennes que des Israéliennes à ces processus doivent être multipliés et soutenus dans l'esprit des résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2122 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Il conviendrait d'instaurer des mécanismes visant à faire en sorte que les diverses parties prenantes assument davantage leurs responsabilités et à assurer le suivi des progrès accomplis dans l'application de ces résolutions et des engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité qui ont été pris à ce titre. La récente expérience d'ONU-Femmes dans le renforcement des capacités des dirigeantes de diverses régions en matière de négociation et médiation pourrait être appliquée.

53. Durant la période considérée, le dialogue entre les organisations féminines de la société civile et les hauts représentants des organismes des Nations Unies s'est avéré enrichissant et informatif pour les participants. Ce dialogue devrait devenir une pratique régulière.

54. Malgré l'amélioration des systèmes de collecte et d'analyse des données, il est essentiel de poursuivre le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe et par âge portant sur tout l'éventail de questions ayant des incidences sur la vie des Palestiniens et de veiller à l'utilisation de ces renseignements pour éclairer l'élaboration des programmes et à leur inclusion systématique dans les rapports et les séances d'information que produit le système des Nations Unies à l'intention des organes intergouvernementaux concernés.